



## **Appel à propositions**

**Résumé de la stratégie d'investissement, critères  
d'éligibilité et procédure de candidature**

**1er mars 2009 – 10 avril 2009**

**HOTSPOT DE LA BIODIVERSITÉ  
DE POLYNÉSIE-MICRONÉSIE**

## RÉSUMÉ DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT EN POLYNÉSIE-MICRONÉSIE

Le programme d'investissement du Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (*Critical Ecosystem Partnership Fund* ou CEPF) couvre une période de cinq ans (2008-2013) et sera géré à travers un partenariat entre le CEPF et le Programme pour les îles du Pacifique de Conservation International, basé à Apia aux Samoa. Le Programme pour les îles du Pacifique remplira les fonctions d'équipe régionale de mise en œuvre du CEPF.

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques a pour mission de protéger les hotspots ou points chauds de la biodiversité mondiale. Le CEPF est une initiative conjointe de Conservation International, de l'Agence française de développement, du Fonds pour l'environnement mondial, du gouvernement japonais, de la fondation John D. et Catherine T. MacArthur et de la Banque mondiale. Un objectif fondamental est l'engagement de la société civile, organisations non gouvernementales (ONG), groupes communautaires et partenaires du secteur privé par exemple, dans les efforts de conservation de la biodiversité des hotspots.

L'investissement du CEPF se base sur un document intitulé Profil d'écosystème, rédigé par Conservation International en collaboration avec de nombreuses parties prenantes du hotspot. Ce document a pour objectif de présenter les richesses biologiques, les objectifs de conservation et les causes de la perte en biodiversité ainsi qu'une évaluation des activités de conservation actuelles et prévues dans le hotspot. Ces informations servent ensuite à identifier la niche d'investissement potentielle du CEPF, pour la plus grande valeur ajoutée pour la conservation. Le profil d'écosystème recommande une orientation générale et stratégique du financement, à travers des actions que peuvent exécuter la société civile pour contribuer à la conservation de la biodiversité. Les candidats proposent des projets spécifiques conformément aux directions et critères généraux. Le profil d'écosystème ne détermine pas ces activités spécifiques mais expose les grandes lignes de la stratégie de référence.

Le hotspot de Polynésie-Micronésie englobe toutes les îles de la Micronésie, de la Polynésie tropicale et des Fidji. Plus de 4500 îles, représentant 11 pays, huit territoires et un État américain (Hawaï) sont réparties sur cette immense surface océanique. Ce hotspot a une grande superficie marine, 2,6 fois plus grande que la partie continentale des États-Unis, mais sa surface terrestre, équivalente à celle de la Suisse (46.315 km<sup>2</sup> seulement), en fait l'un des plus petits hotspots terrestres. La population totale est approximativement de 3.235.250 habitants, concentrée cependant à 65% à Hawaï et aux Fidji. Tous les pays et territoires du hotspot ne sont pas éligibles à un financement du CEPF. Ne sont retenus que les pays membres de la Banque mondiale et signataires de la Convention sur la diversité biologique. Par conséquent, six pays et territoires du hotspot sont exclus : Nauru, l'État américain d'Hawaï, les territoires des États-Unis d'Amérique des Samoa américaines et de Guam, le Commonwealth des îles Mariannes du Nord (CNMI en anglais) et Tuvalu. Les données et les analyses présentées recouvrent les 20 pays et territoires du hotspot mais les résultats de conservation et les directions stratégiques ne concernent que les 14 pays et territoires éligibles. Nous espérons néanmoins que le profil d'écosystème que nous avons développé aura un effet de levier sur le financement en faveur de la conservation des espèces et des sites menacés dans les pays et les territoires inéligibles à l'investissement du CEPF.

La complexité géographique et l'isolement des îles du Pacifique y ont favorisé des niveaux d'endémisme extrêmement élevés. À l'abri des influences continentales, les différents mécanismes de biogéographie et d'évolution insulaire ont fonctionné de manière

particulièrement évidente dans le Pacifique. Cependant, en raison de la vulnérabilité extrême des écosystèmes et des espèces insulaires aux impacts de la destruction de l'habitat ou des espèces envahissantes par exemple, la flore et la faune de ce hotspot sont parmi les plus menacées du monde. Les taux d'extinction d'espèces y sont ainsi parmi les plus élevés, en particulier des oiseaux et des escargots terrestres.

La diversité des plantes, des oiseaux et des invertébrés est particulièrement élevée contrairement à celle des mammifères non volants, des reptiles et des amphibiens. L'ensemble du hotspot abrite environ 5.330 espèces natives de plantes vasculaires parmi lesquelles 3.074 (58%) sont endémiques, 242 espèces natives d'oiseaux reproducteurs dont 164 (68%) endémiques, 61 espèces natives de reptiles terrestres dont 30 (49%) endémiques, 15 espèces de mammifères, toutes de chauves-souris, dont 11 (73%) endémiques ainsi que trois espèces natives d'amphibiens toutes endémiques. Il n'existe aucune vraie espèce native de poissons d'eau douce mais au moins 96 espèces marines se trouvent à l'état adulte dans l'eau douce, parmi lesquelles 20 espèces endémiques. La connaissance de la diversité des invertébrés reste parcellaire mais pour les groupes déjà étudiés, le niveau de diversité est élevé. La diversité des escargots terrestres est particulièrement importante avec plus de 750 espèces rien qu'à Hawaï et sans doute 4.000 espèces dans les îles tropicales océaniques.

Les principales menaces sur la biodiversité du Pacifique sont provoquées par l'homme et comprennent notamment les espèces envahissantes, l'altération et la perte de l'habitat, les méthodes de collecte destructrices et la surexploitation des ressources naturelles. L'analyse des données sur les espèces du hotspot globalement menacées montre que la perte de l'habitat et les espèces envahissantes constituent les menaces les plus graves. Les effets des phénomènes naturels extrêmes tels que les cyclones, la sécheresse et les feux peuvent aussi être périodiquement importants. On ne sait pas avec exactitude ce que seront les effets des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, mais ils pourront être graves, notamment pour les îles et les atolls situés à faible altitude qui pourraient disparaître entièrement. Certaines menaces sur la biodiversité native du hotspot sont similaires à celles d'autres régions tropicales du globe, mais les biotes insulaires du Pacifique sont particulièrement vulnérables en raison de leur évolution historique sans mammifères prédateurs, sans herbivores brouteurs et en l'absence de nombreuses maladies qui ont évolué sur des masses terrestres plus vastes. De plus, la petite taille et l'isolement de ces îles décuplent leur vulnérabilité aux perturbations relativement peu importantes sur des étendues plus importantes.

Les réponses aux menaces environnementales rencontrent plusieurs contraintes dans la plupart des pays et territoires du hotspot, sauf dans les plus vastes. Les infrastructures et l'expertise techniques sont faibles, les informations sur l'état des ressources naturelles et de la biodiversité sont insuffisantes, le grand public comprend et connaît mal les problèmes environnementaux, et les aspects liés à l'environnement sont peu intégrés et pris en compte lors de la planification nationale pour le développement. Une analyse des investissements et des stratégies actuels au sein du hotspot révèle des lacunes importantes de mise en œuvre dans plusieurs domaines. Les efforts de conservation du milieu terrestre en général et des espèces et des sites en particulier souffrent d'un manque de financement chronique. Les groupes taxinomiques ayant reçu le moins d'appui sont les roussettes, les escargots terrestres et les plantes. Par ailleurs, même si plusieurs stratégies de conservation au niveau national et régional existent, leur mise en œuvre nécessite encore des ressources importantes.

Le profil d'écosystème s'engage et se concentre sur des résultats de conservation – des objectifs permettant de mesurer le succès des investissements – qui servent de références scientifiques à l'orientation géographique et thématique de l'investissement du CEPF. Les résultats de conservation peuvent être définis à trois niveaux – espèces, sites et paysages – pour simplifier un spectre continu, complexe et hiérarchique d'échelles écologiques. Les trois niveaux sont imbriqués d'un point de vue géographique du fait de la présence des espèces sur les sites et de l'inclusion des sites dans des paysages. Ils sont également liés sur le plan logique. La préservation des espèces passe par la protection des sites qui les abritent tandis que les paysages marins ou terrestres doivent continuer à assurer les services écologiques indispensables aux sites et aux espèces. Des cibles quantifiables de conservation peuvent être définies en termes d'extinctions évitées, de sites protégés et le cas échéant, de corridors de conservation de la biodiversité créés ou préservés. Ces actions ne peuvent être réalisées sans disposer de données complètes et précises sur la distribution des espèces menacées dans les différents sites. Le contexte du hotspot constitué d'archipels de Polynésie-Micronésie ne permet pas de définir des résultats liés aux paysages, mais seulement pour les sites et les espèces.

Les objectifs liés aux espèces prennent en compte toutes les espèces globalement menacées du hotspot selon la Liste rouge de l'UICN de 2003, la version la plus récente au moment de la définition des résultats lors du processus de rédaction. Ce sont 476 espèces terrestres de tous les pays et territoires du hotspot. Cependant, près de la moitié de ces espèces (232 sur 476) se trouvent dans des pays et des territoires inéligibles au financement du CEPF. Dans cette catégorie, la grande majorité (214 espèces, soit presque la moitié de toutes les espèces menacées du hotspot) se trouve à Hawaï. Ce sont donc 244 espèces, trouvées dans les pays éligibles aux fonds du CEPF, qui sont finalement prises en compte ici. Elles ont été classées dans six catégories de priorité sur la base de trois principaux critères : leur catégorie dans la Liste rouge, leur singularité taxinomique (mesure du caractère unique de l'espèce) et la nécessité d'une action ciblée sur l'espèce (contrôle des espèces envahissantes ou de la collecte).

Sur la base de cette analyse objective, 67 espèces qualifiées pour les catégories de priorité 1 et 2 ont été choisies pour l'investissement du CEPF. Il faut cependant noter qu'en raison des limites de la disponibilité et la qualité des données, ce classement n'est qu'une tentative préliminaire et pourrait être modifié une fois que des données plus précises seront disponibles. Les objectifs au niveau des sites sont les sites se trouvant dans des pays éligibles qui abritent des populations d'au moins une espèce globalement menacée. Pour cette analyse, les références ont été des publications scientifiques, l'inventaire régional des écosystèmes effectué par l'Union mondiale pour la nature –UICN, des couches de données de systèmes d'information géographique, la Base de données mondiale sur les aires protégées, des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, des inventaire biologiques, des ateliers sous-régionaux et des échanges avec de nombreux chercheurs et parties prenantes. Les données sur les espèces à distribution restreinte et sur les grands rassemblements d'animaux d'importance mondiale n'étaient pas disponibles pour cette analyse. Au total, 161 sites abritant chacun au moins une espèce globalement menacée ont été identifiés. Un seul fonds ne peut cependant pas couvrir autant de sites. Par conséquent, ils ont été classés par ordre de priorité sur la base de leur caractère irremplaçable (un site qui abrite des taxons que l'on ne trouve pas ailleurs) et de leur vulnérabilité. En l'absence d'informations détaillées sur les menaces, l'indice de vulnérabilité a été défini comme étant le statut de menace d'une espèce se trouvant sur le site. Au total, ce sont 60 sites qui recevront l'appui du CEPF.

La niche d'investissement du CEPF a été définie selon trois axes : les résultats liés aux espèces et aux sites ; les menaces importantes pour les espèces en danger et les investissements actuels dans le domaine de l'environnement associés aux stratégies régionales et nationales de conservation. Cette analyse a montré que notre connaissance de la biodiversité du hotspot est parcellaire, incomplète et mal gérée, que l'appui à la conservation des espèces terrestres et des sites est faible, que les modes classiques de gestion des aires protégées ont été largement inefficaces, et enfin que la principale menace aux biotes natifs est posée par les espèces envahissantes mais que la lutte contre ces dernières reçoit peu de soutien. Enfin, si plusieurs stratégies régionales et nationales de conservation existent, leur mise en œuvre nécessite un appui plus important.

La niche du CEPF au sein du hotspot de Polynésie-Micronésie sera de **susciter l'action de la société civile** pour neutraliser les menaces sur la biodiversité, en particulier celle des espèces envahissantes, dans les zones clés pour la biodiversité. La **concentration géographique** de l'intervention du CEPF sera dans les pays éligibles uniquement. Les trois **principales directions stratégiques** sont de :

- Empêcher, contrôler et éradiquer les espèces envahissantes dans les zones clés pour la biodiversité ;
- Renforcer l'état et la gestion de la conservation de 60 zones clés pour la biodiversité et
- Sensibiliser les leaders locaux et les membres des communautés et encourager leur participation dans la mise en œuvre des plans de protection et de réhabilitation des espèces menacées.

Le profil d'écosystème présente plusieurs interventions nécessaires ou priorités de l'investissement afin de satisfaire chaque direction stratégique  
<http://www.cepf.net/Documents/Final.PolynesiaMicronesia.EP.pdf>

## **CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ**

### **Qui peut poser une demande de subvention auprès du CEPF?**

Les entités éligibles comprennent les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les compagnies privées ainsi que d'autres candidats issus de la société civile. Les organisations doivent avoir un compte bancaire à leur nom. Elles doivent avoir le droit de recevoir des contributions caritatives selon les lois du pays. Les entreprises d'État ou les institutions gouvernementales ne sont éligibles qu'à condition de prouver les éléments suivants :

- (i) L'entreprise ou l'institution possède une personnalité juridique indépendante de toute agence ou entité gouvernementale ;
- (ii) L'entreprise ou l'institution peut demander et recevoir des fonds privés;
- (iii) L'entreprise ou l'institution ne peut pas revendiquer l'immunité souveraine.

Les entités éligibles décrites ci-dessus ainsi que celles qui encouragent le renforcement des capacités de la société civile et des groupes communautaires sont incitées à poser leur candidature. Les groupes communautaires (conseils villageois, associations de femmes ou de jeunes etc.) ayant une capacité limitée sont également éligibles. Par ailleurs, nous encourageons les individus à s'associer à des organisations de la société civile et à des communautés pour élaborer leur demande au lieu de poser une candidature directe. En cas de doute par rapport à l'éligibilité ou à la capacité de bénéficier d'un financement du CEPF,

veuillez contacter l'équipe régionale de mise en œuvre de Conservation International à l'adresse [cipacific@conservation.org](mailto:cipacific@conservation.org)

### **Quels sont les types de propositions approuvés par le CEPF?**

Les projets doivent appuyer l'une des trois directions stratégiques des régions du hotspot de Polynésie-Micronésie : (1) prévention, contrôle et éradication des espèces envahissantes dans les zones clés pour la biodiversité; (2) renforcement du statut de conservation et de la gestion de 60 zones clés pour la biodiversité et (3) renforcement de la participation et sensibilisation des dirigeants locaux et des membres des communautés à la mise en œuvre des plans de protection et de réhabilitation des espèces menacées. Le profil d'écosystème du hotspot de Polynésie-Micronésie est disponible à l'adresse : <http://www.cepf.net/Documents/Final.PolynesiaMicronesia.EP.pdf>

#### ***Les propositions acceptées maintenant doivent satisfaire tous les critères d'éligibilité suivants :***

- Le projet est situé dans un des pays ou territoires suivants: îles Cook, île de Pâques (Chili), États fédérés de Micronésie, Fidji, Polynésie française, Kiribati, îles Marshall, Niue, Palaos, îles Pitcairn, Samoa, Tonga et Tokelau ou Wallis-et-Futuna.
- Le projet doit appuyer l'une des trois directions stratégiques du profil d'écosystème décrites ci-dessus;
- La subvention ne sera pas utilisée aux fins d'achat de terres, de réinstallation involontaire de populations ou d'activités qui ont un effet négatif sur les ressources culturelles physiques notamment celles qui ont une importance pour les communautés locales ;
- La subvention ne servira pas à des activités ayant un impact négatif sur les peuples autochtones ou lorsque ces communautés n'ont pas donné leur accord pour les activités du projet;
- La subvention ne servira pas à supprimer ou à altérer une propriété culturelle physique (y compris les sites de valeur archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle unique) ;
- Les activités proposées respectent les politiques de sauvegarde et sociale de la Banque mondiale.
- **Veillez noter que le CEPF n'accordera pas des subventions supérieures ou égales à 1 million d'USD.**

#### ***Le CEPF encourage les propositions présentant les caractéristiques suivantes :***

- Existence d'un cofinancement ou capacité de lever des fonds supplémentaires ;
- Démonstration de la coordination avec d'autres organisations pour réduire la duplication des efforts;
- Existence de partenariats ou d'alliances avec une ou plusieurs organisations;
- Propositions appuyées par d'autres agences ou autorités reconnues;
- Projets transnationaux ou régionaux ;
- Plans clairs de poursuite et/ou de duplication après le financement initial du CEPF;
- Appui aux communautés autochtones et locales pour des activités communautaires ou cogérées de conservation de la biodiversité et actions de renforcement des droits communautaires relatifs au statut foncier et à l'utilisation des ressources.

## PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Le premier appel à lettres de renseignements a été lancé en septembre 2008. **Le deuxième appel à propositions démarre le 1er mars 2009 et sera clôturé le 10 avril 2009. Tous les candidats éligibles parmi les 14 pays et territoires éligibles du hotspot de Polynésie-Micronésie sont invités à remplir un formulaire appelé lettre de renseignements (LOI en anglais), toutefois, dans le cadre de cet appel, la priorité sera accordée aux propositions provenant de la Polynésie française et Wallis-et-Futuna.**

D'autres créneaux de financement seront ouverts pendant la période d'investissement de cinq ans. Ces appels incluront des directives spécifiques sur la portée géographique et les procédures de demande. Cependant, pour résumer, tous les candidats doivent soumettre en premier une lettre de renseignements. Un modèle est fourni à l'adresse : <http://www.cepf.net/grants/Pages/default.aspx>

### Le CEPF accorde deux types de subventions

#### *i. Subventions complètes ou propositions de projet dépassant 20000 USD*

Une procédure en deux temps est requise pour les subventions de cette catégorie. L'équipe régionale de mise en œuvre effectuera une première sélection sur la base de la lettre de renseignements. Si cette lettre remplit les critères préliminaires décrits ci-dessus, le candidat sera invité à soumettre une proposition complète de projet (le CEPF vous enverra le modèle) et à compléter un questionnaire financier. L'équipe régionale de mise en œuvre apportera une assistance aux candidats pour répondre aux questions relatives au cadre logique de développement de projets ou au formulaire de demande.

Une fois la lettre de renseignements remplie pour un projet dépassant 20000 USD, envoyez un message à l'adresse [cepfgrants@conservation.org](mailto:cepfgrants@conservation.org) en joignant la demande complétée. Vous recevrez un accusé de réception. Le CEPF fera suivre la demande au membre de l'équipe compétent. Vous serez contacté pour la suite de la procédure. Les questions relatives à cette procédure peuvent être adressées à [cepfgrants@conservation.org](mailto:cepfgrants@conservation.org)

**Durée de traitement de la demande : 4-6 mois**

#### *ii. Petites subventions d'un montant inférieur ou égal à 20000 USD*

Les subventions d'un montant inférieur ou égal à 20000 USD seront accordées par l'équipe régionale de mise en œuvre dans le cadre d'un programme de petites subventions. L'équipe régionale de mise en œuvre sera en charge des décisions sur la base d'un examen des données financières et programmatiques et de discussions avec les candidats. L'équipe régionale de mise en œuvre peut organiser des visites de terrain auprès des candidats et aider ces derniers à élaborer leurs plans, notamment la constitution de partenariats. L'équipe régionale de mise en œuvre peut également organiser une procédure de revue externe. Les lettres de renseignements complétées suffiront comme propositions pour les subventions de ce montant. L'équipe régionale de mise en œuvre peut demander des documents supplémentaires lors de la période d'examen du dossier. Les subventions d'un montant inférieur ou égal à 20000 USD seront accordées régulièrement. L'équipe régionale de mise en œuvre communiquera ses décisions aux candidats et présentera les subventions accordées dans les rapports réguliers qu'elle adresse au secrétariat du CEPF.

Une fois la lettre de renseignements complétée, envoyez un message à [cipacific@conservation.org](mailto:cipacific@conservation.org) en joignant le document complété. Vous recevrez un accusé de réception de la demande que nous ferions suivre au membre compétent de l'équipe régionale de mise en œuvre. Vous serez contacté pour la suite de la procédure. Les questions relatives à cette démarche devront être adressées à [cipacific@conservation.org](mailto:cipacific@conservation.org)

**Délai de réponse aux candidatures – 2 mois à compter de la date de clôture de l'appel aux propositions.**

Il est préférable de soumettre les lettres de renseignements (LOI) en anglais.

Pour plus d'informations, consultez

[http://www.cepf.net/where\\_we\\_work/regions/asia\\_pacific/polynesia\\_micronesia/Pages/default.aspx](http://www.cepf.net/where_we_work/regions/asia_pacific/polynesia_micronesia/Pages/default.aspx)

ou <http://www.cepf.net>